

Compte rendu de la réunion du 3 janvier 2025

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Ludovic LEBLANC, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Jean-Luc GARCIA, Christophe SYSLO, Michel SZELAG, Nicolas VAX, José VIÉ

Point sur le championnat et la coupe

9ème journée de championnat du 01/12/24

Carton jaune (amende de 3 €)	Landry VEYSSIERE (Appoigny 1)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	La Celle-Saint-Cyr 2 (feuillelet bleu) Senan (feuillelet blanc)
Joueur sur aucune liste d'équipe (amende de 8 €)	Yannis CRESPIN (La Celle-Saint-Cyr 2)
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>ACSRA</u> score match Diges-Pourrain / ACSRA : 3-0 et -1 pt pour ACSRA qui devra se déplacer au match retour du 25 mai 2025 et régler les frais liés au déplacement de l'arbitre, à savoir 4,50 €
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Chemilly-sur-Yonne 1

Coupe de l'Yonne du 08/12/24

Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Piedalloues-Stade 1
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Villeblevin (feuillelet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Les Bréandes 1 (manque signature du capitaine)
Joueur sur aucune liste d'équipe (amende de 8 €)	Nathan COQUILLE (La Celle-Saint-Cyr 1)
Forfait considéré comme non déclaré car hors délai (amende de 16 €)	<u>La Celle-Saint-Cyr 2</u> Avenir Martinot / La Celle-Saint-Cyr 2 : 3-0 (+ 2 pts de moins au championnat pour La Celle-Saint-Cyr 2, conformément au règlement sportif)
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	ASOFA

Journée de rattrapage du 15/12/24	
Carton jaune (amende de 3 €)	Marc NOUGAROU (Bléneau) Hermann PAPIN (Saint-Julien-du-Sault)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Chemilly-sur-Yonne 2 et Lindry (feuillet blanc)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Anthony THUILLIEZ (La Celle-Saint-Cyr 1) soit 1 pt de moins au classement du championnat pour son équipe Clément RASCLARD (Saint-Julien-du-Sault) soit 1 pt de moins au classement du championnat pour son équipe
Forfait considéré comme non déclaré car hors délai (amende de 16 €)	<u>Villeneuve-sur-Yonne</u> score match Villeneuve-sur-Yonne / Charny 2 : 0-3 et -1pt pour Villeneuve-sur-Yonne

Journée de rattrapage du 22/12/24	
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Saint-Valérien (feuillet blanc)

➤ L'arbitre officiel Nicolas LESCUREUX n'a communiqué aucune note de fair play depuis le début du championnat. Il devra donc officier 4 matchs supplémentaires au cours de la saison.

➤ L'arbitre officiel du match Les Bréandes 1 / Senan du 8 décembre 2024 a prévenu de son absence le samedi en fin de soirée sur une adresse mail autre que celle qui est dédiée à cet effet (designations.arbitres89@gmail.com), ce qui n'a pas permis de le remplacer et de prévenir l'équipe recevante. Il devra donc officier 1 match supplémentaire au cours de la saison.

Organisation des tournois en salle

Les tournois en salle se dérouleront le dimanche 19 janvier 2025 à Auxerre au gymnase René-Yves Aubin 201 boulevard de Montois et à Migennes au complexe sportif Lucien Chevalier 24 avenue de l'Europe.

Equipes inscrites :

↳ tournoi d'Auxerre : Envol Rive Droite, Lindry, Venoy, Piedalloues-Stade, Beine, ACSRA, Les Bréandes, Avenir Martinot 1, l'Arche de Noé + une équipe en cours de constitution

↳ tournoi de Migennes : Saint-Valérien, Avenir Martinot 2, Charny, Gron Véron, Villeblevin, La Celle-Saint-Cyr 1, La Celle-Saint-Cyr 2, Gâtinais en Bourgogne, Senan et Appoigny

Les équipes devront se présenter dès 8h30 afin de compléter leur fiche de composition et présenter les licences des joueurs. Le 1er match débutera à 9 h. **Le port de protège-tibias est obligatoire.** Une restauration sera mise à disposition.

Arbitrage : Cette journée sera comptabilisée au titre des 5 matches à officier durant la saison pour les arbitres officiels présents la journée complète.

Les membres de la commission devront être présents sur les sites dès 7h30 et les arbitres avant 8h afin de recevoir les consignes.

Répartition des tâches		
	Site d'Auxerre (responsable José VIÉ)	Site de Migennes (responsable Eric MASSÉ)
Table de marque	José VIÉ Christophe BONY	Raymond THILLOU Michel SZELAG
Buvette et restauration	Marie-Claude MOREAU Nicolas VAX Jean-Paul ANDRÉ Antonio FONTES	Christine DELATOUR Christophe SYSLO Eric MASSÉ Ludovic LEBLANC
Responsable de caisse	Marie-Claude MOREAU	Ludovic LEBLANC

Reports de matches

12 janvier 2025

Piedalloues-Stade 1 / ACSRA

Envol rive droite / Venoy

Beine / Piedalloues-Stade 2

Saint-Valérien / Val-de-Mercy

19 janvier 2025

Piedalloues-Stade 1 / Diges-Pourrain

2 mars 2025

La Celle-Saint-Cyr 1 / Laroche 1

Piedalloues-Stade 1 / ASOFA

Les Bréandes 2 / Gâtinais en Bourgogne

La Celle-Saint-Cyr 2 / Villeblevin

Neuvy-Sautour / Rosoy

Monéteau / Appoigny 2

23 mars 2025

Saint-Julien-du-Sault / Les Bréandes 1

Diges-Pourrain / Les Bréandes 2

Gâtinais en Bourgogne / Laroche 2

ASOFA / La Selle-sur-le-Bied

Mailly-la-Ville / Chevannes

Bléneau / Piedalloues-Stade 2

20 avril 2025

Chemilly-sur-Yonne 1 / Espoir club Auxerre

18 mai 2025

8ème journée du 24 novembre 2024

Questions diverses

➤ La commission a abordé le sujet des commentaires insultants ou diffamatoires publiés par des licenciés sur les réseaux sociaux, à l'encontre de la fédération UFOLEP, des arbitres ou des équipes adverses.

Notre règlement disciplinaire nous permet de sanctionner les licenciés en cause, qui seront désormais convoqués pour audition auprès de l'instance compétente. Pour information, la commission d'application des règlements peut suspendre le licencié jusqu'à 1 an et la commission disciplinaire de 1ère instance jusqu'à 5 ans.

➤ Christophe ORTH, responsable du club de La Selle-sur-le-Bied, a sollicité auprès de la commission un remboursement des frais de déplacement de son équipe suite au match non joué le 22 décembre dernier en raison d'un terrain jugé impraticable.

Réponse de la commission : aucun remboursement n'est prévu lorsqu'il s'agit d'un aléa climatique.

Date de la prochaine réunion vendredi 7 février 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU